

## Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

<b>Ville de Montréal</b>	Séance tenue le 12 mars 2003
	Numéro de la résolution CE03 0553

Il est

### RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal afin d'y incorporer un document complémentaire (CO92 03386) », établissant les règles et les critères minimums dont doivent tenir compte les arrondissements dans leurs règlements d'urbanisme, et d'en recommander son adoption à une séance subséquente;
- 2- de recommander au conseil municipal :
  - de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément au paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville;
  - de déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.

Adopté à l'unanimité.

1031013001  
40.060

-- Signé par Jacqueline LEDUC/MONTREAL le 2003-03-27 12:28:17, en fonction de /MONTREAL

Frank ZAMPINO

Me Jacqueline LEDUC, avocate

Président du comité exécutif

Greffière